

23704

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : BELLEFLAMME Arthur

Date et signature (2) : 24/6/98

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

GESTION MENTALE - INITIATION

CODE DE L'U.F. (3)	97111403651	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	903
--------------------	-------------	----------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ...1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de :
 - du degré : (1) transition
 - (1) inférieur
 - (1) qualification
 - (1) supérieur

- (1) Enseignement supérieur de type court
- (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input checked="" type="radio"/>	Pédagogique	<input checked="" type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur : 23/6/98

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de ...1... page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ...1... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ...1... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ...1... page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3)	97 11 14 03 6 5 1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	903
--------------------	-------------------	----------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Méthodologie spéciale : bases de la gestion mentale	CT	F	24
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	6
		Total des périodes	30

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :avis favorable *Gotovitch*

31-08-1998

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

*AG*A. COLLINET
INSP. COORD.

Date : 17 SEP 1998

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

1. FINALITES GENERALES :

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES :

Cette unité de formation vise à rendre l'apprenant capable :

- de comprendre les concepts fondamentaux de la *gestion mentale* et d'intégrer ces savoirs dans la pratique de la préparation de cours, de la gestion des cours proprement dits et dans le soutien méthodologique du groupe-classe ;
- de s'auto-observer avec les outils de base de la *gestion mentale* ;
- d'utiliser avec d'autres praticiens de la *gestion mentale* un langage commun utile lors des conseils de classe (mais aussi dans la communication avec les parents) ;

en vue d'induire une autre relation pédagogique avec l'élève, basée essentiellement sur la découverte et le respect des différents fonctionnements mentaux (ou cognitifs).

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Pour entamer cette unité de formation, le candidat doit être capable :

- de décrire différents modes d'apprentissage ;
- de s'interroger sur ses propres pratiques professionnelles.

Titres pouvant en tenir lieu

Certificat, diplôme ou brevet nécessaire à la constitution d'un titre requis ou jugé suffisant pour l'accès à une fonction d'enseignant, de personnel auxiliaire d'éducation ou d'agent P.M.S.

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENTS :

Il est recommandé de ne pas constituer des groupes de plus de 20 apprenants.

PROGRAMME DU COURS :

Le cours vise à rendre l'apprenant capable :

- de définir et de caractériser les concepts de base de la gestion mentale, en se référant notamment aux publications d'Antoine de La Garanderie (par exemple, la différence entre perception et évocation, les familles ou langues évocatrices, les personnes, les constantes, les paramètres, le projet et les gestes d'attention et de mémorisation,...) et de son fondement théorique ;
- de situer les limites du champs d'action de la gestion mentale à partir d'une approche critique ;
- de définir son propre fonctionnement mental et le situer par rapport aux concepts de base ;
- de prendre conscience que sa manière d'enseigner est basée sur ce fonctionnement ;
- de tenir compte dans sa méthodologie pédagogique de fonctionnements différents du sien.

ANNEXE

GESTION MENTALE : INITIATION;
BELLEFLAMME
LIBRE CONFESIONNEL
Code: 97 11 14 U 36 S1
dossier :2370 U
domaine: 903

ANNEXE 4 PROGRAMME:

Le programme n'est pas celui d'un système d'enseignement du niveau supérieur court.

Il apparaît comme fermé sur lui-même, comme si il s'agissait d'une **doctrine** transmise telle quelle et qui ne souffre d'aucune initiative de la part de celui qui voudrait l'appliquer. Il n'est même pas fait mention de son auteur : Antoine de La Garanderie. Les majuscules utilisées pour parler de la **Gestion Mentale** la font apparaître comme un mythe.

Cette formation s'inscrivant dans le cadre de **l'enseignement** de promotion sociale devrait présenter cette technique qui s'inscrit dans le cadre des méthodes de travail avec plus de recul: d'où vient cette technique, quelles en sont les bases théoriques, quelles en sont les limites, les dérives éventuelles.

Ceci permettrait aux personnes qui suivent cette formation d'en saisir les tenants et aboutissants, d'en faire un outil personnel en sachant où elles vont.

Je conseille vivement aux concepteurs de ce dossier de s'en référer aux études critiques qui ont paru sur le sujet: à savoir:

"La gestion mentale en questions", A propos des travaux d'Antoine de La Garanderie, sous la direction de Charles Gardou. Ramonville Saint Agne, ÉRÈS, 1995.



Louise GOTOVITCH
09/07/98

CAPACITES TERMINALES :

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant prouvera au moyen d'un document écrit qu'il est capable :

- soit de construire une leçon en tenant compte des éléments de base de la *gestion mentale* ;
- soit de présenter les résultats de ses premières auto-observations ;
- soit de construire tout autre projet d'application des concepts de base de la *gestion mentale* de commun accord avec le formateur.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte du nombre de concepts appliqués et de la prise de conscience de son propre fonctionnement.

CHARGE DE COURS :

Il sera enseignant ou expert.

L'expert devra faire la preuve :

- d'une formation de formateur en *gestion mentale* dûment attestée ;
- d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans.